



PROCES-VERBAL COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT

Réunion du 11 avril 2023

Présidence : GALLÉ Philippe.

Présents : BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BROSSARD Christophe, BUREAU Christian, CHEVALLIER Martine, GABUT Thierry, GILLET Jean-Claude MARTIN Prisca, MICHAU Gilles, VALENTI Bruno.

Assistent : DESRUTIN Alain (Président de la Commission des Arbitres)
DURAND Fabrice (Directeur Administratif),
CHAUVEAU Nicolas (Directeur pédagogique IR2F Châteauroux), en visio,
CUVILLIER Alexis (Adjoint Technique Football féminin et nouvelles pratiques).

Invités : BEGEY Stéphane (Président club de l'U.S RENAUDINE),
PELE Alain (Adjoint aux sports de la ville de Château-Renault)

Excusés :

Membres : BATISSE Guy, BOUCHER Eric, BRETON Nathalie, COUTANT Nicolas, JOUAN Soizic.

Début de la réunion : 19h00.

En préambule, M. Stéphane BEGEY souhaite la bienvenue aux membres du Comité pour cette réunion délocalisée, au sein de son club. Il présente la situation de son club marquée par la livraison du terrain synthétique.

M. Alain PELE, Adjoint aux sports de la ville de Château-Renault souhaite également la bienvenue au Comité de direction. Il a plaisir à nous accueillir à Château-Renault. Il remercie les instances pour l'attribution de la subvention FAFA de 60 k€ pour ce complexe synthétique. C'est un très bel outil acquis avec 72,5% de subventionnement. La Ville de Château-Renault est soucieuse de développer le sport auprès des publics cibles : handicapés, jeunes mineurs, féminines...

1 – ADOPTION PROCES VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION ET DU BUREAU

* Procès-verbal du Comité du 13 février 2023 : adopté.

* Procès-verbal du Bureau du Comité du 09 mars 2023 : adopté.

2 - INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT

Philippe GALLE

2.1– Informations nationales

2.1.1- Vie des élus

Depuis la démission du Président de la FFF, et celle d'un autre membre du C.O.M.E.X., deux postes sont vacants au sein de cette instance décisionnaire. Le président intérimaire, Philippe DIALLO a exprimé au travers d'un courrier reçu récemment sa volonté de pourvoir à ces deux postes par deux présidents de district. L'élection complémentaire se déroulera en juin prochain.

2.1.2- Vie des instances

Le projet de réforme de la gouvernance des fédérations engendre des élections prenant en compte le vote des clubs. Il s'agit désormais de fixer le poids des votes des clubs en fonction de leur nombre de licenciés. Cette réforme s'appliquera pour les élections de la prochaine mandature, certainement fin 2024, début 2025.

2.1.3- Actions sociales et citoyennes

La FFF a lancé l'opération le 20 mars dernier : « 1 seule couleur, celle du maillot ». La FFF souhaite dédier cette période à la valorisation des initiatives menées par les clubs, ligues et districts. Il s'agit d'un moment fort pour afficher l'engagement du football amateur à défendre le « vivre ensemble » et valoriser nos actions collectives de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. La FFF a adressé un mail les invitant à afficher leur action sur le site du PEF : Partagez vos actions – Programme Educatif Fédéral. Ce mail fait référence à deux outils de mobilisation co-construits avec la LICRA :

- le nouvel élément du Programme Educatif Fédéral destiné aux U14/U19.
- Les affiches « une seule couleur, celle du maillot » et la fiche action #Marquerdemain : MARQUER DEMAN (fff.fr)

2.1.4- Ethique

La FFF a adressé un courrier à toutes les instances sur l'obligation de faire respecter dans leurs clubs la Charte de l'éthique du football, et notamment l'interdiction de porter le voile ou de pratiquer la rupture du jeûne.

Alexis CUVILLIER intervient pour signifier effectivement que quelques clubs ne veulent pas interdire à leurs joueuses de porter le voile malgré le rappel fait par la FFF. Les clubs contestent cette application et continuent de diffuser sur leurs réseaux sociaux des photos de leurs joueuses en question. Ce qui crée un déséquilibre entre les clubs qui respectent les Statuts de la FFF et ceux qui ne le font pas.

Patrick BASTGEN apporte les réponses du Service juridique de la FFF sur les modalités de sanctions disciplinaires aux clubs et aux pratiquantes ne respectant pas la Charte de l'éthique du football. Les commissions disciplinaires des instances bénéficient de la panoplie des sanctions du Barème disciplinaire de la FFF cités dans les articles 4.1.1 et 4.1.2

Dans le cas d'un port de voile avéré sur un match, le Comité souhaite appliquer les sanctions suivantes :

- perte du match par pénalité pour l'équipe ayant fait jouer sa licenciée portant le voile,
- un match de suspension ferme pour la joueuse en question.

Le Comité demandera à ses commissions disciplinaires d'appliquer de telles sanctions si le cas se présentait.

2.2- Informations régionales

2.2.1- Vie des élus

Président informe le Comité de la désignation d'un nouveau Secrétaire Général au sein de la Ligue Centre Val de Loire, Patrick BASTGEN suite à la démission d'Alain DESOEUVRE à ce poste. Il assumera ainsi la double fonction de Secrétaire Général du District d'Indre-et-Loire et de Secrétaire Général de la Ligue jusqu'à la fin de la mandature en 2024. Si des sujets abordés en Comité mettaient Patrick BASTGEN en difficultés, il ne participerait pas aux délibérations.

Christophe BROSSARD fait part de ses craintes par rapport à cette double fonction qui peut poser des problèmes dans le futur.

2.2.2- Subventions FAFA

La Ligue a informé que les crédits budgétaires sur le FAFA Equipements sont épuisés. Les dossiers éligibles sont positionnés en liste d'attente d'éventuels nouveaux crédits budgétaires. Le budget FAFA Transport l'est également depuis fin décembre 2022.

A ce jour, deux dossiers FAFA Equipements issus du département d'Indre-et-Loire ont reçu un avis favorable :

- FAFA Terrain synthétique Château-Renault
- FAFA Terrain synthétique Tours- Vallée du Cher n°11

2.2.3- Arbitrage

Un bilan des postes de Conseillers bi-départementaux en Promotion de l'arbitrage sera effectué prochainement.

2.2.4- Social

Le recrutement d'un Directeur Administratif et financier est en cours au sein de la Ligue Centre Val de Loire.

2.3– Informations départementales

2.3.1– Réunions décentralisées

Le Comité est informé du bilan des cinq réunions de secteur réalisées depuis fin février : 86 clubs furent présents sur les 96 clubs convoqués. Plusieurs idées et remarques des clubs sont remontées. Sur la réforme des championnats seniors, les avis sont partagés. Le projet sera voté à l'Assemblée Générale du District du 29 juin prochain.

2.3.2- Lutte contre les incivilités

Les cinq réunions décentralisées ont permis de débattre avec les clubs sur l'évolution souhaitée des attitudes et comportements sur les terrains. Rien n'est plus important que le Fair-play. Certes, le football est un sport de contact. Globalement, il y a une évolution négative ressentie. Les éducateurs, les parents de joueurs participent malheureusement à celle-ci.

Le Comité va proposer une ou deux actions nouvelles à des clubs trop dérivant...Il y a des matchs ou des clubs qui posent problème. Le Comité souhaite une implication plus grande des éducateurs dans le Fair-play.

2.3.3- Finances

Le Comité de Direction du District prend connaissance de la situation d'impayé du club de l'AS ST PIERRE AUBRIERE
Considérant les différents emails envoyés au club de l'AS AUBRIERE :

- Email de « Facturation clubs 1^{er} trimestre – 1^{ère} relance » du 6 et 13 janvier 2023
- 2^{ème} relance » en date du 4 avril 2023, concernant l'attente d'une proposition d'un échéancier du club de l'AS AUBRIERE, restera à ce jour sans réponse.

Le Comité demande au club de régulariser sa dette datant de fin décembre avant ce vendredi 14 avril 12h00 dans le cadre d'une 2^{ème} relance impayé.

Dans le cas où le club ne règle pas avant cette échéance,

Considérant les dispositions de l'Article 27 des RG de la Ligue qu'à l'expiration du second délai fixé par l'instance concerné, pour tout club défaillant, le Comité de Direction de l'instance concernée pourra prononcer l'une des sanctions prévues à l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. à l'encontre du club n'ayant pas régularisé sa situation auprès d'elle,

Considérant les dispositions tarifaires du District indiquant dans le cas d'un impayé 2^{ème} relance : amende de 25 € et match perdu par pénalité,

Le Comité de Direction du District d'Indre et Loire de Football, se réunira de nouveau, en réunion par email, pour décider de donner match perdu par pénalité à toutes les équipes de l'AUBRIERE ST PIERRE à l'issue de chaque week-end qui suit cette échéance du vendredi 14 avril, et ce jusqu'à la troisième relance soit déclenchée.

2.3.4- Discipline

Le Comité de Direction du District prend connaissance de deux dossiers disciplinaires jugés récemment par la Commission de discipline. Un débat s'engage au sein du Comité sur les décisions rendues en première instance. Une rencontre aura lieu prochainement avec la Commission.

2.3.5- Rénovation du bâtiment

Le Comité de Direction est informé qu'une étude est en cours auprès d'un cabinet d'architecte.

2.3.6- Statistiques licences

En comparaison de date à date au 30 mars vs saison 2019-2020, les effectifs licence montrent un retour aux effectifs avant la crise sanitaire.

Cf.annexes

3- INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU SECRETAIRE GENERAL

Patrick BASTGEN

3.1– Vie des clubs

Le Comité est informé :

- de la modification du Bureau du club du F.C MONTLOUIS.

- de l'invitation du club de l'U.S. ST PIERRE à son tournoi national U12 des 9 et 10 avril. Le Comité remercie le club pour son invitation mais s'excuse pour son absence.

3.2- Fusions de club

Le Comité est informé de deux projets de fusions en cours :

- F.C. VAL DE CHER 37 et S.C. LA CROIX EN TOURAINE
- E.S. LA CELLE ST AVANT et E.S. POUZAY

Des éléments complémentaires ont été demandés aux clubs pour finaliser leurs dossiers.

3.3- Foire de Tours

Le District animera un stand à la Foire de Tours le mercredi 10 mai, en intérieur et extérieur dans le cadre de la promotion du sport avec le CDOS 37. Les élus disponibles du Comité sont invités à venir animer le stand à l'intérieur du Grand Hall.

3.4- Amendes

Le Bureau est informé de la demande l'U.S. CHAMPIGNY s/VEUDE pour une demande d'exonération.

Le club a vu son amende doublée pour un forfait déclaré par courriel le vendredi 03 mars à 12h39. Le règlement impose de déclarer forfait le vendredi avant 12h00 avant doublement de l'amende.

Considérant l'argumentation du club,

Le Bureau juge les arguments justifiés et exonère le doublement de l'amende. Le montant de 97 € sera porté au crédit du compte Footclubs de l'U.S. CHAMPIGNY. Le montant de 97 € pour forfait est laissé au débit du compte Footclubs.

3.6- Licence à points

Le Comité est informé des statistiques des incivilités sur le District.

Cf. Annexe

4- INTERVENTION DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Fabrice DURAND

4.1- Social

Le Comité est informé de la date fixée pour la Journée de Solidarité : le vendredi 19 mai, jour fixé par un RTT Employeur préalablement. Chacun des salariés administratifs devra poser un jour de Congé, RTT Personnel ou Récupération s'il souhaite s'absenter ce jour là.

4.2- Entente

Fabrice DURAND informe le Bureau des demandes d'entente suivantes sous Footclubs pour les clubs suivants avant le début de la deuxième phase jeunes.

Considérant les dispositions de l'article 7 des R.G. des championnats départementaux féminins et de l'article 14 du Règlement des championnats jeunes du District qui indiquent :

- qu'une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins **2 licenciés de la catégorie.**
- qu'une équipe d'un club de D1 ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins **3 licenciés de la catégorie.**

Considérant les lois du jeu indiquant le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe :

- 8 joueurs pour une équipe Foot à 11.
- 7 joueurs pour une équipe U15 à 8, U13 et U11.
- 4 joueurs pour une équipe U9.
- 3 joueurs pour une équipe U7.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories à ce jour, le Comité juge les demandes d'entente listées en annexe.

4.3- Intendance

Le tri des déchets est désormais en place dans les locaux du District.

5- INTERVENTION DU TRESORIER

Thierry GABUT

5.1- Contrôle budgétaire

Le Comité est informé des prévisions budgétaires des comptes financiers 2022-2023 au 30 juin prochain. Plusieurs tendances ressortent :

- Charges des commissions sous estimées.
- Produits légèrement supérieurs au budget (amendes, subventions FFF, intérêts bancaires).

6- COMMISSION JEUNES ET TECHNIQUE

Philippe BONNET, Alexis CUVILLIER, Nicolas CHAUVEAU

6.1- Labels

Le Comité est informé des points présentés en annexe.

Cf. diapositives en annexe.

6.2- Formation de cadres

Nicolas CHAUVEAU intervient pour présenter les modifications liées à la formation des BMF / BEF la saison prochaine.

En préambule, il convient de rappeler le contexte. France Compétences avait alerté la FFF il y a deux ans sur l'employabilité des personnes diplômés BMF et/ou BEF dans le milieu du football. L'agrément donné à l'IR2F sur les modèles actuels de formation BMF / BEF est maintenu jusqu'au 20 mai 2023. Les promotions prévues la saison prochaine peuvent donc être maintenues dans l'état actuel si les tests d'entrée se déroulent avant le 20 mai. Par conséquent, le planning des tests d'entrée a été modifié pour permettre la formation de ces dernières promotions. Les clubs peuvent présenter des candidats apprentis avant le 18 mai 2023 et commencer leur contrat d'apprentissage au 1^{er} août 2023.

Compte tenu de l'étude faite sur l'employabilité des personnes diplômés BMF / BEF, une réforme des diplômes fédéraux et professionnalisant a été engagée. Deux parcours différents ont ainsi été créés. Le Comité est ainsi informé de la réforme des diplômes fédéraux sur les points présentés en annexes.

Cf. diapositives en annexe.

Sur cette partie formation, il reste des points en suspens : FAF Formation, aides financières de l'AFDAS ?

Les membres réagissent par rapport à cette modification importante dans ce processus de formation, déterminant dans la structuration des clubs.

6.3- Football d'animation

Le Comité est informé des points présentés en annexe.

Cf. diapositives en annexe.

6.4- Préformation

Le Comité est informé des points présentés en annexe.

Cf. diapositives en annexe.

Philippe BONNET ajoute que le Festival U13 à Avoine s'est très bien déroulé. Le club et la mairie sont vivement remerciés pour leur organisation. Un courrier leur a été adressé.

6.5- Football féminin

Le Comité est informé des points présentés en annexe.

Cf. diapositives en annexe.

7- TOUR DE TABLE

7.1- Commission Promotion de l'arbitrage

Gilles MICHAU, Président de la commission informe le Comité que la Commission est à disposition des clubs pour fixer une réunion et évoquer les problèmes de recrutement et de fidélisation d'arbitrage. Une réunion est par exemple fixée prochainement avec le club de ST BENOIT-HUISMES.

7.2- Commission des arbitres

Alain DESRUTIN informe le Comité sur les points suivants :

- Lancement , possible d'un outil de mesure du ressenti des arbitres. Le sujet est pour l'instant à l'étude.
- La formation continue des arbitres se poursuit avec trois réunions en soirée réalisées sur les quatre programmées. Le sujet principal est : le relationnel entre les arbitres, joueurs et entraîneurs. Un entraîneur intervient à chaque réunion.
- Une Formation Initiale d'Arbitre est programmée du 17 au 19 avril à Orléans.
- Un stage pour les arbitres stagiaires est programmé le samedi 13 mai.
- La remise des écussons aux arbitres stagiaires est prévue pour le mois de juin.
- la Direction Technique de l'Arbitrage a transmis les nouvelles directives quant à la limite du nombre de matchs arbitrés par des officiels sur un week-end (cf. Annexe). Il n'y a aucune interdiction à effectuer un arbitrage central deux jours consécutifs.
- La réunion de fin de saison des arbitres est fixé au vendredi 30 juin à la Maison des sports de Parçay-Meslay.

7.3- Statut de l'arbitrage

Patrick BASTGEN, Président de la Commission informe le Comité que le Statut de l'Arbitrage va évoluer sur le point des arbitres auxiliaires. L'Arbitre Auxiliaire laisse place à l'Arbitre club. Les nouvelles obligations de ce Statut sont exposées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h10.

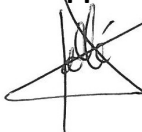
Prochaine réunion du Comité : mardi 06 juin 2023.

Patrick BASTGEN



Secrétaire Général

Philippe GALLÉ,



Président

Annexe n°1 : Liste des ententes déclarées sous Footclubs en date du 08 septembre

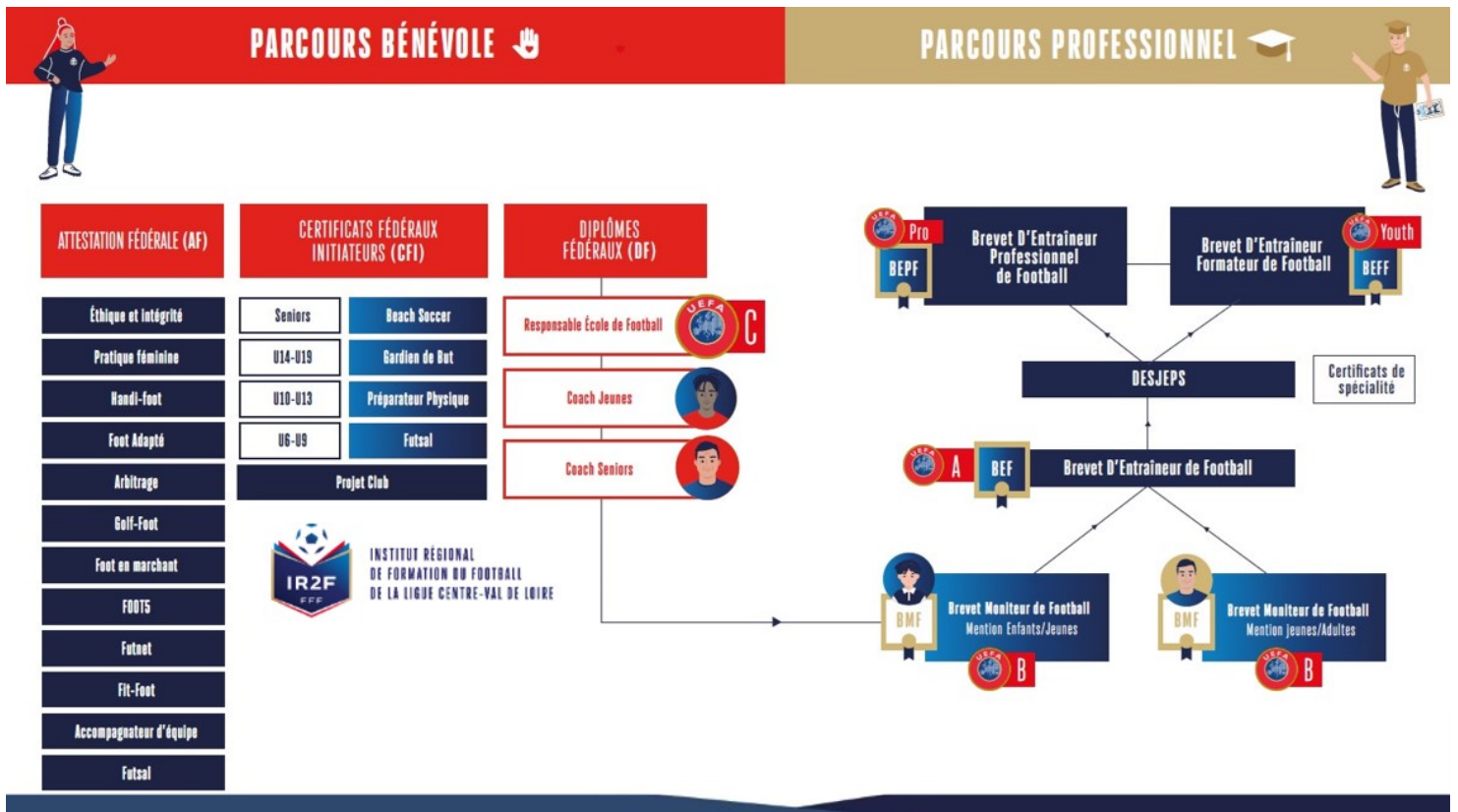
Catég.	Compét.	Clubs	Dénomination	Avis du Bureau
U13	D3	DESCARTES 2, LA CELLE ST AVANT 2, LE GRAND PRESSIGNY 2	DESCARTES Ent.2	14 licenciés à DESCARTES. 2 licenciés à LA CELLE ST AVANT. 3 licenciés à LE GRAND PRESSIGNY Avis favorable.
U13F	2 ^{ème} phase	MONNAIE, VERETZ, VAL D CHER, LA CROIX EN T.	MONNAIE Ent.	8 licenciées à MONNAIE 2 licenciées à VERETZ 4 licenciées à VAL DE CHER 2 licenciées à LA CROIX Avis favorable



1 Contexte



Modifications Réglementaires BMF / BEF



Orientation LCVL

18 mai 2023 : fin d'échéance
enregistrement RNCP

Au plus tard 3 mois (-1jour)
après le premier jour de
formation : date limite signature
contrat d'apprentissage

Au plus tard 2 mois
après le dernier jour
de formation : fin
contrat apprentissage

Organisation du BMF/BEF + apprentissage

- ▶ Application du règlement 2022/23 prolongé
- ▶ Organisation des tests
- ▶ Organisation du positionnement
- ▶ Premier jour de formation

- ▶ Stagiaires traditionnels : poursuite de la formation sur le format habituel 2022/23
- ▶ Apprentis : signature d'un contrat de stagiaire en formation avant le 1^{er} jour en formation

- ▶ Poursuite de la formation sur le format habituel 2022/23
- ▶ Contrat d'apprentissage
 - possibilité jusqu'à deux mois après la date de fin de formation
 - Exemple :
 - 5 mai 2023 : Premier jour de formation
 - 1^{er} août 2023: Contrat avec club
 - 31 juillet 2024 : fin de contrat avec club
 - Date d'embauche au 1^{er} septembre 2023 non réglementaire

2 Dates à retenir

Modifications du calendrier pour les inscriptions et le 1er jour de formation :

☐ BMF :

- Dépôt des dossiers : le 28 Avril 2023
- Tests d'entrée : le 3 Mai 2023
- Positionnement et 1er jour de formation : le 4 et 5 mai 2023

☐ BEF:

- Dépôt des dossiers : le 5 Mai 2023
- Tests d'entrée : le 10 Mai 2023
- Positionnement et 1er jour de formation : le 11 et 12 mai 2023

IR2F Centre Val de Loire

Contact :

sthiebault@centre.fff.fr

02.54.60.24.66





3

Le déploiement territorial



LA FILIÈRE DE FORMATION DES ÉDUCATEURS ÉVOLUE !

2 PARCOURS POSSIBLES

▶ CHOISISSEZ LE PARCOURS QUI VOUS CONVIENT !

Toutes les Infos sur

DE MULTIPLES FORMATIONS
dès 16 ans

POUR ENCADRER TOUS PUBLICS

DES CONTENUS DIVERSIFIÉS

Théorie

&

Pratique

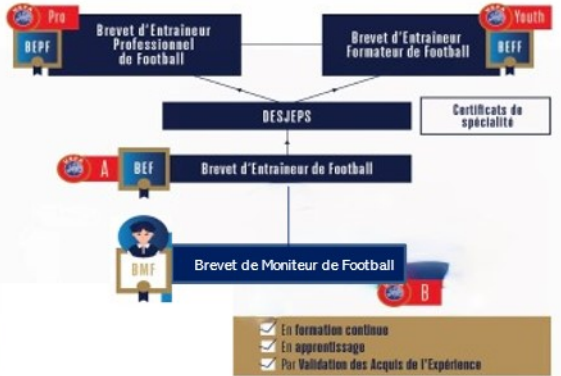
Développez et perfectionnez vos compétences sans en faire votre métier

PARCOURS BÉNÉVOLE

ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)		CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)		DIPLOMES FÉDÉRAUX (DF)
Éthique et intégrité	Foot en marchant	Seniors	Beach Soccer	Responsable École de Football
Pratique féminine	FOOTS	U14-U19	Gardien de But	
Handi-foot	Fatcat	U10-U13	Préparateur Physique	
Foot Adapté	Fil-Foot	U6-U9	Futsal	Coach Jeunes
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe	Projet Club		Coach Seniors
Golf-Foot	Futsal			

Devenez éducateur.trice ou entraîneur.re et faites-en votre métier

PARCOURS PROFESSIONNEL



DE 8 À 161 H de formations indépendantes et complémentaires

Vous êtes déjà diplômés ? Des équivalences existent. **Plus d'infos sur fff.fr/educateurs-entraîneurs**



PARCOURS BENEVOLE

PARCOURS BÉNÉVOLE

DÉPLOIEMENT AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

ATTESTATIONS FÉDÉRALES
LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX D'INITIATEUR PUBLICS



LES CONSEILLERS TECHNIQUES DÉPARTEMENTAUX
LES FORMATEURS « E.T.R.E. FORMATION »

PROPOSITION DE DEPLOIEMENT APRÈS
UNE ÉTUDE FINE DU TERRITOIRE
ETR DU 31 MARS

ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)		CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)		DIPLOMES FÉDÉRAUX (DF)	
Éthique et Intégrité	Foot en marchant	Seniors	Beach Soccer	Responsable Ecole de Football	Coach Jeunes
Pratique féminine	FOOTS	U14-U19	Gardiens de But	Coach Seniors	
Handi-foot	Futnet	U10-U13	Préparateur Physique		
Foot Adapté	Fit-Foot	UG-09	Futsal		
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe	Projet Club			
Golf-Foot	Futsal				



INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE



PARCOURS BENEVOLE ET PRO

PARCOURS BÉNÉVOLE

PARCOURS BÉNÉVOLE

DÉPLOIEMENT AU NIVEAU RÉGIONAL

LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX D'INITIATEUR PRATIQUES
LES DIPLOMES FÉDÉRAUX
LES TITRES A FINALITÉS PROFESSIONNELLES



LES CONSEILLERS TECHNIQUES REGIONALISÉS
DES CONSEILLERS TECHNIQUES DÉPARTEMENTAUX

DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)		CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)		DIPLOMES FÉDÉRAUX (DF)	
Éthique et Intégrité	Foot en marchant	Seniors	Beach Soccer	Responsable Ecole de Football	Coach Jeunes
Pratique féminine	FOOTS	U14-U19	Gardiens de But	Coach Seniors	
Handi-foot	Futnet	U10-U13	Préparateur Physique		
Foot Adapté	Fit-Foot	UG-09	Futsal		
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe	Projet Club			
Golf-Foot	Futsal				

Devenez éducateur.trice ou entraîneur.re et faites-en votre métier
PARCOURS PROFESSIONNEL



INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE



EQUIVALENCES ET TUILAGE 26/27

MODULE U7	CFI U6_U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

*Une journée de 8h spécifique organisée territorialement

FIN DU DISPOSITIF DE TUILAGE : 30 JUIN 2027



TARIFS 2023/2024

Formation	Tarif 2022/2023	Tarif 2023/2024
BMF	1 894 € tarif maximal 1 257 € tarif moyen	2 123 €



INSTITUT REGIONAL
DE FORMATION NO FOOTBALL
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

Formation	Tarifs 2023/2024
Responsable Ecole de Foot	800€
Coach Jeunes	675€
Coach Seniors	650€

Formation	Tarif 2022/2023	Tarif 2023/2024
CFI	80 € pour 16h de formation	90 € pour 16h de formation
Certification CFI	60 €	20 €

Formation	Tarif 2022/2023	Tarif 2023/2024
CFI de spécialité	160 €	180 €
Certification CFI spécialité	60 €	60 €

Formation	Tarif 2022/2023	Proposition tarif 2023/2024
Attestations fédérales	5€/h	5,625€/h = 45€



LA FILIÈRE DE FORMATION

DES ÉDUCATEURS ÉVOLUE !



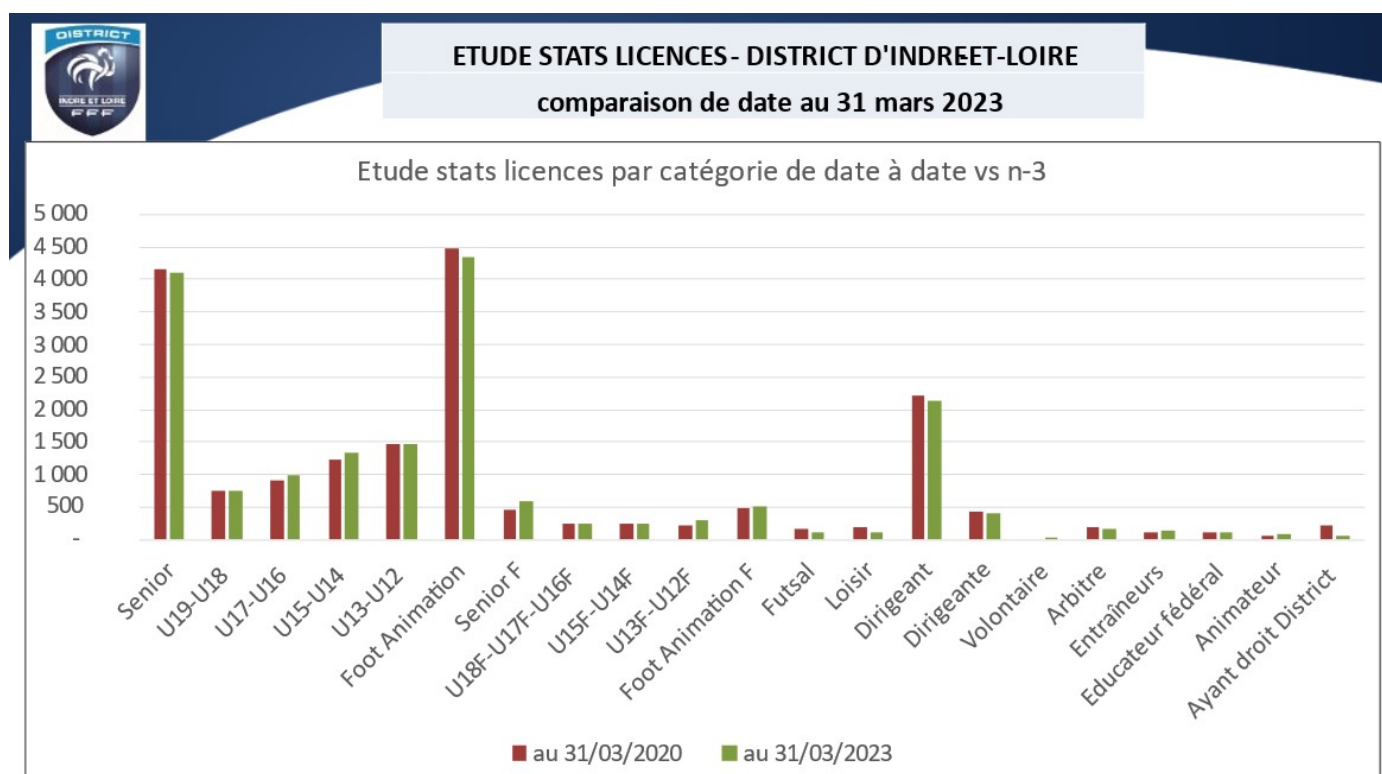
2 PARCOURS POSSIBLES

COMMUNICATION & OUTILS

- **Des supports et une landing page à valoriser**
- **Deux supports de présentation à s'approprier à diffuser**
 - Un dépliant
 - Un poster
- **Un landing page**
 - Page regroupant toutes les informations sur la nouvelle filière de formation
 - Vidéos et schémas explicatifs
 - Contacts privilégiés
- **Mail à destination des clubs**
 - Présentation de la nouvelle filière de formation
 - Vidéos explicatives
 - Lien vers les supports
 - Liens vers landing page
- **Communication Ligue Centrale de Loire**
 - *Webinar le 20 et le 30 mars*
 - *Comité de Ligue et districts*
 - *AG Ligue et districts*
 - *Réunions de secteurs*

Annexe n°3 : Statistiques licences

Catégorie	au 31/03/2023	au 31/03/2020	Différence vs n-3	%age vs n-3
Senior	4093	4 149	- 56	-1%
U19-U18	746	752	- 6	-1%
U17-U16	984	908	76	8%
U15-U14	1330	1 238	92	7%
U13-U12	1462	1 465	- 3	0%
Foot Animation	4354	4 476	- 122	-3%
Senior F	586	455	131	22%
U18F-U17F-U16F	250	243	7	3%
U15F-U14F	254	242	12	5%
U13F-U12F	284	224	60	21%
Foot Animation F	509	485	24	5%
Futsal	117	168	- 51	-44%
Loisir	102	201	- 99	-97%
Dirigeant	2130	2 221	- 91	-4%
Dirigeante	415	418	- 3	-1%
Volontaire	19		19	100%
Arbitre	167	180	- 13	-8%
Entraîneurs	128	106	22	17%
Educateur fédéral	99	97	2	2%
Animateur	85	59	26	31%
Ayant droit District	52	204	- 152	-292%
TOTAL	18 166	18 291	125	0,69%
TOTAL hors Ayant droit	18 114	18 087	- 27	-0,15%





CLASSEMENT DES CLUBS du DISTRICT 37 au 07/04/2023
par nombre de licenciés

Classement	Nom	nbre licenciés
1	JOUE F.C.T.	606
2	ST CYR E.B.	574
3	TOURS F.C.	515
4	CHAMBRAY F.C.	511
5	AZAY-CHEILLE S.C.	504
6	ST SYMPHORIEN F.A. TOURS	496
7	OUEST TOURANGEAU F.C.	453
8	LA RICHE R.	436
9	MONTLOUIS F.C.	422
10	TOURS A.C.P.	401
11	ST PIERRE U.S.	394



« info Licence à points District 37 »

LICENCE à POINTS au 1 Avril 2023

607 licenciés sanctionnés (ligue et Districts)

99 District 37	97 District 18	78 District 28	75 District 36
97 District 41	151 District 45		

Acte de brutalité	Comportement excessif déplacé		Bousculade	
	Officiels	Joueurs	Officiels	Joueurs
21	9	15	0	3

Comportement grossier / Menaçant	
Officiels	Joueurs
16	8



INFOS CD

Point d'étape Détection U13 – U14

PPF – DETECTION U13

Rappel Objectif catégorie : Identifier les joueurs pour intégrer le pôle espoirs- Orienter vers un niveau de pratique adapté .

Stage départemental le 21 avril à LOCHES en présence de Laurent CADU – 22 joueurs – 4 cadres (LM – P Bonnet – C Dupin – D Mormont)

PPF – DETECTION U14

Rappel Objectif catégorie : Rattrapage éventuel pour intégrer le pôle espoirs- Constitution d'une sélection régionale pour tournoi de MER en avril

5 joueurs encore concernés pour rassemblement régional le 12 avril (Saint Cyr non concerné par l'équipe régionale car participe au tournoi de MER).



INFOS CD

Point d'étape U15 et Gardiens de buts

PPF – DETECTION U15

Rappel Objectif catégorie : Participer à interdistricts- Participer à inter-ligues.

7 joueurs du 37 concernés pour le 12 avril, date du dernier rassemblement.

PPF – CENTRES DE PERFECTIONNEMENT GB

Rappel Objectif : Identifier des GB pour concours du pôle – Proposer des séances GB pour le plus grand nombre.

Journée finale le 18 avril à CHAMBRAY – 1 GB en course pour le concours du pôle.



INFOS CD

Point d'étape Sections sportives

FOOT EN MILIEU SCOLAIRE

- Corneille qualifié en futsal garçons pour les inter académiques et Bourgueil pour les filles pour les épreuves nationales.
- Visite des collèges en cours (fait pour Loches et Richelieu). A venir pour Preuilly (25 mai à 10 H), Amboise (26 juin à 14H30).
- Report de la date de RDV collège Amboise et ORGEC (baisse des subventions du «privé » pour le fonctionnement de la section).
- Le collège LAMARTINE de TOURS (racing La Riche) va demander l'ouverture officielle pour la saison 2425.
- Concours section CORNEILLE (6/5, 3 et 10 mai – 4/3 le 17 mai



INFOS CD

Point d'étape Formation de cadres

MODULES

A venir :

- Module U9 à LOCHES les 17 et 18 avril (AC et B PERRAULT)
- Module U13 à RICHELIEU les 19 et 20 avril (LM et A PHILIPPON)
- France COMPETENCE n'a pas validé la réforme des titres à finalité professionnelle, donstatus quo pour le BMF.
- 3 mai : Tests sélection pour le BMF.
- 10 mai : Tests sélection du BEF.



INFOS CD

Divers

- Schéma régional PPF en cours d'écriture (réunion le 2 février avec le district – réunion le 11 mai avec la DTN)



INFOS DAP



- Une Journée positive. Merci au Club de l'AOC et à la municipalité pour le prêt des installations
- Equipes Qualifiées pour la phase régionale le 14 Mai à St Cyr en Val :
 - **EB St Cyr, Tours FC et Tours ACP** chez les Garçons, **Tours FC et Joué les Tours FCT** chez les Filles.

Au 5 Avril 2023 : Statistiques des retours de feuilles



« Une habitude à prendre, le respect de chacun... »
OBJECTIF 90% feuilles de Plateaux et Présences



Agenda

Samedi 6 Mai: Finales Challenges U11 G+F à Azay le Rideau

Mardi 9 Mai: Jury Départemental Opérations Foot à l'École, Toutes Foot et Challenge PEF.

Samedi 17 Juin: Plateau Départemental U7 U9 Vallée du Cher



INFOS DAP

Remises Labels Réalisées : SCAC, JOUE FCT, VEIGNE, ST CYR, BOUCHARDAIS, CHAMBRAY, LOCHES, BOURGUEILLOIS, LOIRE ET VIGNES, VALLEE DU LYS, VAL DE CHER, GATINES CH, FC2M,FCOT

Remises Labels à venir : AS MONTS le 5 Mai 2023



Visites LABELS 2023 EVALUATIVES

CLUB	LABEL	NIVEAU	DATE	LIEU	CT PRESENT	ELUS PRESENT
AS PAYS DE RACAN	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	ESPOIR	Mercredi 1er Mars 13h00 16h30	Neuvy le Roi	GG	Christophe B
VAL DE CHER	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	ESPOIR	Mardi 14 Mars 17h30 20h00	Bléré	GG	Gilles M
RICHELAIS JS	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	ESPOIR	Mardi 28 Mars 16h30 19h00	Braslou	GG	Philippe B
AMBOISE	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	ESPOIR	Mercredi 29 Mars 13h 16h30	Amboise	GG	Gilles M
MONNAIE	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	ESPOIR	Mardi 11 Avril 17h30 19h30	Monnaie	GG	Thierry G
	Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines	BRONZE				
GATINES CHOISILLE	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	BRONZE	Mercredi 12 Avril 15h30 18h30	Rouziers	GG	JC Gillet
FASS	Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines	BRONZE	Mardi 28 Mars 16h30 19h00	FASS	AC	Christian B
SP AZAY LE RIDEAU	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	EXCELLENCE	DATE LIGUE	Azay le Rideau	Jérôme Monot	Elu Ligue
	Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines	ARGENT				
CHAMBRAY FC	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	EXCELLENCE	DATE LIGUE	Chambray		
TOURS FC	Label Jeunes FFF Crédit Agricole	ELITE	DATE LIGUE	Tours FC		



DIAPO CD AVRIL



**MODULE SPECIFIQUE FEMININ LE 5 MARS
A VEIGNE (4 clubs représentés) et 15 éducatrices**

**TOUTES FOOT
RELANCE DES 14 CLUBS INSCRITS JURY 37 9 MAI**

Reste 1 club pour le label à Monts le 5 mai

**Détection sport adapté pour créer une sélection 37
16 joueurs**

**Recherche match amical fin avril
2 regroupements IME futsal et five effectués**

**Séances en club:
U18F à Loches
U18F à Val de Cher 37 le 12 avril
Seniors F à Veigné le 20 avril**

**A PREVOIR
ACHAT DE BALLONS CECIFOOT ET DE MASQUES**

SELECTION U12F

**CPS
Matches amicaux contre ASVL et VAL DE CHER 37 U
Garçons
Tournoi à Braslou le 29 mai**

**Plateau U7F/U9F
TOURS FOOT INDOOR le 15 Avril
Soirée dirigeantes le soir ***

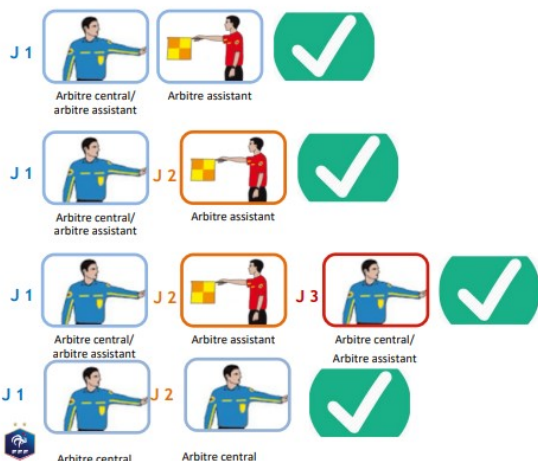
**Intervention CDOS
Ville aux dames le 24 avril**

**COUPE FUTSAL GARCONS
Qualifications de ST CYR en U13 et U15
ainsi que VAL DE BRENNE FC en U18 pour
les finales régionales.**

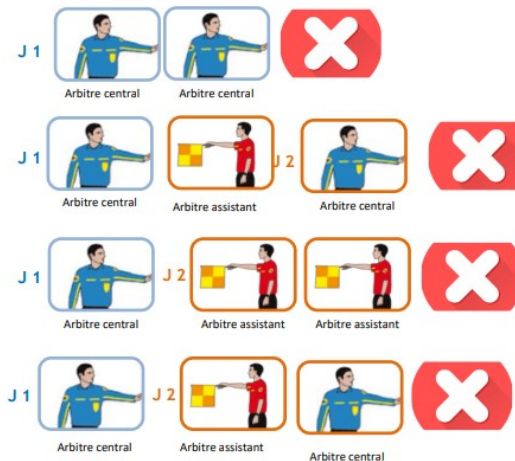
Réglementation fédérale médicale - désignations consécutives des arbitres sur une courte période

COMMISSION MEDICALE 06/2019

Un arbitre peut arbitrer dans ces conditions



Un arbitre ne peut pas arbitrer dans ces conditions



Réglementation fédérale médicale - désignations consécutives des arbitres sur une courte période

Réglementation fédérale médicale - désignations consécutives des arbitres sur une courte période

UN ARBITRE NE PEUT PAS :

A/ arbitrer en qualité d'arbitre central deux fois le même jour.

Ex: l'arbitre A ayant arbitré un premier match le samedi matin en qualité d'arbitre central, il ne pourra pas arbitrer un deuxième match le samedi après-midi en qualité d'arbitre central.



B/ arbitrer trois fois en 2 jours

Ex: l'arbitre A ayant arbitré un premier match le samedi matin en qualité d'arbitre central, et un deuxième match le samedi après-midi en qualité d'arbitre assistant, ne pourra arbitrer le dimanche qu'elle que soit la fonction exercée.



-l'arbitre B ne peut arbitrer un premier match en qualité d'arbitre assistant le samedi après-midi, en qualité d'arbitre central le dimanche matin et en qualité d'arbitre assistant le dimanche après-midi



C/ arbitrer trois matches en trois jours s'il n'a pas un match en tant qu'assistant au milieu

Ex: l'arbitre A ayant arbitré un premier match le vendredi soir en qualité d'arbitre central, un deuxième match le samedi après-midi en qualité d'arbitre central, il ne pourra arbitrer le dimanche qu'elle que soit la fonction exercée.

